

Compte-rendu de réunion des Présidents d'UR

17 avril 2025

Présents : Danièle Pruvot (UR01) ; Philippe Caramello (UR02) ; Didier Coupeau (UR03) ; James Labruyère (UR04) ; Joël Lemoine (UR06) ; Bernard Rochet (UR07) ; Gisèle Peyrot Chevy (UR09) ; Fabienne Mondié (UR10) ; Dominique Gastaldi (UR11) ; Françoise Morio (UR12) ; Francine Chich (UR13) ; Chantal Signoret Dussutour (UR14) ; Didier Charlemagne (UR16) ; Michel Marchand (UR17) ; Laure Cannone (représentante de l'UR18) ; Pierre Le Cabec (UR22) ; Philippe Lebrun (UR23) ; Marc Bouverne (UR24)

Invité : Dominique Gury

Absents excusés : Frédéric Duval (UR05) ; Michel Villequey (UR08) ; Jean-Pierre Lucas (UR15) ; Gérard Camus (UR19) ; Didier Goyer (UR20) ; Daniel Lambert (UR21)

Reversements aux UR :

- Les reversements aux UR ont été erronées depuis quelques années. En effet, une UR reçoit une somme de 35€ (sur 85€) pour l'inscription d'un club, mais cette somme reste la même pour un nouveau club (inscription 10€), un club « deuxième année » (42,50€) ou un club « tous adhérents » (65€). La FPF, dans certains cas, reverse plus que ce qu'elle a reçu.

Il a été question de demander aux UR un remboursement. **Les UR n'y sont pas forcément opposées, mais il faudrait savoir ce que cela représenterait pour chaque UR (bilan à faire). Par contre, il ne faut pas revenir en arrière de plus d'un an.**

Certaines UR auront des difficultés à rembourser, leur trésorerie étant juste équilibrée.

On peut argumenter en disant que les nouveaux clubs ont souvent été « cherchés » par les Présidents d'UR, les clubs « tous membres » rapportent plus d'argent à la FPF.

Il est bien entendu et accepté que les reversements soient réajustées sur les prochains exercices, en fonction de ce que paient les clubs. Montants à décider.

- Où trouver les relevés de reversements des UR :
 - Sur la base en ligne
 - Tableau de bord UR
 - Pavé « Trésorerie, reversements »
 - Là, vous avez en pdf les bordereaux depuis plusieurs années
- Allocation de 300€ aux UR pour dotations concours : cette allocation, versée depuis plusieurs années, n'est pas automatique. Rien n'a été écrit. Chaque année, c'est une décision à prendre par le CA de la FPF. Nous sommes donc en attente de savoir la décision qui sera prise. Il faut savoir que les comptes de la FPF sont juste équilibrés en 2024. Cette année un déficit d'environ 150 membres représente grossièrement un manque de trésorerie de 6000€.

Inscription à la FPF après une certaine date

Le fait que les inscriptions à la FPF ne soient plus possibles après une certaine date (1^{er} avril, 1^{er} mai ?) avait été discuté en CA, mais aucune décision n'avait été prise.

Le fait est que les clubs ou adhérents qui s'inscrivent après cette date ne peuvent plus participer à beaucoup d'activités proposées, les concours par exemple. Il reste toutefois des formations qui peuvent intéresser de nouveaux membres.

Certains nouveaux membres s'étonnaient de ce que leur inscription n'était valable que jusqu'au 31 août. Il n'est pas (et ne sera pas) proposé d'inscription sur un an « glissant ».

La date du 1^{er} avril est trop tôt. Le 1^{er} mai semble être un bon compromis.

Les « opens »

Un groupe de travail est constitué afin de faire une proposition au CA de la FPF sur la façon de gérer les adhérents opens et leurs participations aux concours régionaux.

Aujourd'hui, chaque UR a sa façon de faire.

Le but est de proposer un standard sur lequel les UR pourront se reposer, mais la décision leur restera. Il faut laisser la gestion des UR en responsabilité des UR.

Certaines UR ont des difficultés avec des open qui participent chaque année sans prendre leur carte. Ils bénéficient du système sans avoir participé au développement. Il faudrait donc proposer des règles qui servent de références.

Les présidents d'UR qui se proposent : Dominique G. ; Fabienne M. ; Gisèle P. ; Philippe C. ; Françoise M. ; Daniel L.

Un état des lieux est à faire au préalable. Chaque président d'UR doit envoyer à Dominique une description de cette gestion dans son UR : payant ou pas ? Combien d'opens participants l'année dernière ? **Pour le 30 avril**

Nota : les participants open sont en rouge dans la liste des œuvres inscrites à un concours, pas dans les résultats. Ces données sont accessibles pour l'année en cours et l'année précédente (2025 et 2024).

Besoin de lecteur de codes barre dans les UR ?

Question posée en vue d'une éventuelle commande groupée. Peu d'UR ont des besoins. Pour les UR intéressées, Dominique Gury nous donne la référence d'un lecteur qui a été testé :

[Lien vers Amazon](#)

Il s'agit d'un modèle filaire. Il existe des modèles sans fil, mais non testés.

Proposition Dominique Gury

Dominique propose de faire chiffrer un développement sur Copain qui permettrait de limiter le nombre de photos par auteur dont le sujet principal est un animal sauvage dans les concours régionaux.

La limite pourrait être fixée entre 0 (non accepté) et le nombre limite de photos autorisées (dans ce cas, il n'y aurait pas de limite).

Aujourd'hui, il n'y a pas de limite, et lors de l'inscriptions aux concours nationaux 2, une limite à 2 par club est fixée.

Le problème est bien qu'on passe d'un concours « adhérent » à un concours « club ». Donc comment gérer le passage de l'un à l'autre ?

Certaines UR appliquent déjà une limitation.

Il faut toutefois penser aux auteurs qui présentent des photos animalières dans des photos retouchées. Ces photos ne sont pas admissibles en nature mais peuvent participer en catégories générales.

Attention à ne pas multiplier les règles et les restrictions qui ne sont pas toujours bien perçues par les adhérents, qui ne se réinscrivent pas.

Les photos comportant un animal sont souvent bien classées dans nos concours, même généralistes. Il faudrait mieux brieffer les juges pour équilibrer les sujets en tête ? On ne peut pas non plus « formater » les juges. Ces photos, si elles sont bien classées, sont de bonnes photos, on ne peut pas le nier.

Quelle solution ?

C'est vrai aussi pour les portraits. Créer des catégories ? Cela reviendrait à ce qui se faisait il y a longtemps, et nos concours sont déjà assez compliqués, du point de vue de certains adhérents.

Gestion des communications de clubs et adhérents sur nos réseaux (expos et autres)

La règle pour utiliser nos réseaux (pages FB ou autres, sites,...) est que doivent figurer les logos de la FPF et de l'UR. Je me suis rendu compte que cette règle n'était quelquefois respectée que pour les affiches qui me sont envoyées. Les logos n'apparaissent pas sur d'autres com (site club,...). Insister sur ces bonnes pratiques auprès des clubs.

Boîtes de rangement de cadres

Gisèle a obtenu deux devis de sociétés capables de faire des boîtes de rangement pour des cadres 30x40. Voir pièces joints à ce CR.

Il y a un investissement de départ, il faut donc que les UR que cela intéresse s'engagent sur cette dépense et évaluent le nombre de pièces qu'elles commanderont.

Ces sociétés pourraient-elles faire l'équivalent de nos cimaises ? Problème de dimensions : on pourrait envisager de diviser la longueur et d'en mettre plus dans une boîte. Boîte possible ?

Votes FPF

Rappel du début des votes adhérents le 29 avril. Vote sur rapports et élections 1^{er} collège

Puis, vote des présidents de clubs. Ceux-ci peuvent donner les voix de leur club à leur président d'UR. Attention, si le pouvoir n'est pas donné formellement (sur base en ligne), les voix non exprimées du club seront perdues.

Ensuite vote des présidents d'UR sur rapports et 1^{er} collège avec les voix reçues. Attention, les présidents d'UR devront avoir voté en tant qu'adhérent et de président de club avant cette phase. Egalement votes pour 2^{ème} collège.

Ensuite AG et réunion de CA au cours duquel aura lieu l'élection du 3^{ème} collège.

Calendrier en pièce jointe

Publication dans France Photographie

Rappelez à vos adhérents qu'ils peuvent se porter candidat à une publication dans France Photographie, sur les thèmes annoncés (3 numéros annoncés dans chaque FP) et par FIF. Seuls les adhérents peuvent prétendre à être publiés.

Lorsqu'un adhérent d'une UR est publié, cela crée une émulation au sein de l'UR.

« Pourquoi pas moi ? »

Fin de réunion à 19h45